COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023

L'AN deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONS, dûment convoqué le 29/03/2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CHASSAIN, Maire.

Heure du début de la séance : 19 h

PRESENTS : Didier CHASSAIN, Brigitte FAYET, Jérôme GIBOIN, Valérie BOUCHERET, Nadine DURAND, Danielle LISA, , Nadine PAGET, Jean-François DOUCE, Davy MAYMONT.

ABSENTS représentés :
Marc TERRET, conseiller, a donné procuration à Didier CHASSAIN,
Julie PIET, conseillère, a donnée procuration à Valérie BOUCHERET,
Maïder GAGER, conseillère, a donnée procuration à Nadine PAGET,
Laétitia FERREIRA, conseillère, a donnée procuration à Jérôme GIBOIN.

ABSENTS : Jean-Luc BARDOT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint.**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Nadine DURAND est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

A DEBATTRE

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 09/03/2023 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 : le doyen de l'assemblée, Mr Jean-François Douce présente le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget « commune » qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2022	458 172,01 €	441 340,52 €	- 16 831,49 €
Excédent 2021 reporté	0,00 €	86 408,94 €	86 408,94 €
Résultat de clôture 2022	458 172,01 €	527 749,46 €	**69 577,45 €**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2022	116 338,51 €	146 016,25 €	29 677,74 €
Déficit 2021 reporté	5 522,18 €		- 5 522,18 €
Reste à Réaliser 2022	5 994,40 €	0,00 €	- 5 994,40 €
Résultat de clôture 2022 hors restes à réaliser	127 855,09 €	146 016,25 €	**24 155,56 €**

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Didier CHASSAIN, maire de Mons, se retire au moment du vote.,

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- D'arrêter le compte administratif du budget commune 2022 comme indiqué ci-dessus
- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 : le doyen de l'assemblée, Mr Jean-François Douce présente le compte administratif et le compte de gestion 2022 du budget assainissement qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2022	19 060,90 €	128 124,50 €	109 063,60 €
Excédent 2021 reporté		5 460,90 €	5 460,90 €
Résultat de clôture 2022	19 060,90 €	133 585,40 €	**114 524,50 €**

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes	Résultats
Résultat de l'exercice 2022	505 152,56 €	294 388,84 €	- 210 763,72 €
Excédent 2021 reporté		78 366,32 €	78 366,32 €
Reste à Réaliser 2022		36 097,19 €	36 097,19 €
Résultat de clôture 2022 hors restes à réaliser	505 152,56 €	408 852,35 €	**- 132 397,40 €**

Conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Didier CHASSAIN, maire de Mons, se retire au moment du vote.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité :

- D'arrêter le compte administratif du budget assainissement 2022 comme indiqué ci-dessus

- De déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable assignataire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2022 :

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report en excédent de fonctionnement (002) : 69 577,45 €

et d'affecter le résultat d'investissement hors restes à réaliser comme suit :

- Report en excédent d'investissement (001) : 24 155,56 €

BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2022 :

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Assainissement comme suit :

- Report en excédent de fonctionnement (002) : 18 224,50 €
- Report en recettes d'investissement (1068) : 96 300,21 €

et d'affecter le résultat d'investissement hors restes à réaliser comme suit :

- Affectation en déficit d'investissement (001) : 132 224,39 €

VOTE DES TAUX DE FISCALITE POUR 2023 : Mr le Maire rappelle que le Conseil a décidé précédemment d' augmenter uniquement la TFB d'un point pour 2023. Le taux de Taxe Foncière Bâtie passera donc à 34,48 % et restera pour le Foncier Non Bâti à 81,95 % et pour la Taxe d' Habitation sur les Résidences Secondaires à 10,00 %. Avec les montants des bases pour 2023 communiqués par la DGFIP, Mr le Maire présente le tableau suivant :

Impôts directs	Taux commune de MONS	Bases d'imposition 2023	Produits attendus pour 2023
TFB	34,48 %	405 000	139 644 €
TFNB	81,95 %	41 900	34 337 €
TH	10 %	60 064	6 006 €
TOTAL			**179 987 €**

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2023 les taux d'imposition suivants :

- le taux de TFB à 34,48 %
- le taux de TFNB à 81,95 %
- le taux de TH à 10,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de fixer les attributions comme suit :**

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
Fête, Culture et Loisirs	200,00 €
ECOLE BUISSONNIERE	400,00 €
CHASSE	200,00 €
PECHE	200,00 €
FOYER	200,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	150,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE CONDORCET	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS PUY-GUILLAUME-PASLIERES	100,00 €
LES AMIS DE L'ALAMBIC	200,00 €
TOTAL	1 950,00 €

VOTE DU BUDGET COMMUNE 2023 : Mr le Maire présente le projet de budget établi par la secrétaire, ses adjoints et lui-même, par chapitres en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement. Ce budget s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 454 562,45 €
- En section d'investissement à 159 746,53 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE ainsi ce budget primitif 2023 :
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9 Nombre de procuration : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

ASSAINISSEMENT : VOTES des taxes : Mr le Maire explique qu'il faut voter pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement (actuellement 1,10 € par mètre cube d'eau consommé) et le montant de la taxe de raccordement (taxe pour pouvoir se raccorder à la station d'épuration, actuellement 300 € par regard de branchement). APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taxes et donc de fixer pour l'année 2023 :

- Le montant de la surtaxe d'assainissement à 1,10 € par mètre cube d'eau consommé
- Le montant de la taxe de raccordement à 300 € par regard de branchement

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023 : Mr le Maire présente le projet de budget établi par la secrétaire, ses adjoints et lui-même, par chapitres en section de fonctionnement et par opérations en section d'investissement. Ce budget s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 35 224,29 €
- En section d'investissement à 328 076,63 €

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL VOTE ainsi ce budget primitif 2023 :
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9 **Nombre de procuration : 4**
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

JOURNEE COCOONING : Une formatrice « Bien-être » de Saint-Ignat, Mme Vanessa Bonhomme, se propose d'organiser une journée » Cocooning à Mons. Les soins sont au prix de 10€ chacun. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL décide de mettre gratuitement à disposition de Mme Bonhomme une salle communale.**

ACHATS DIVERS : pour la cour de l'école, Brigitte et Danielle proposent les devis suivants pour des structures choisies avec l'équipe enseignante :

- 1 pont de tarzan 369,82 €
- 1 tapis volant : 1 135,06 €
- 1 cabane auberge : 1 738,64 €

Pour installer sur la place du Ronch, Nadine et Jérôme proposent le devis suivant pour une table de ping-pong choisie par le Conseil Municipal des Jeunes. Elle est en béton brut, les jeunes voulant la peindre :

- 1 table de ping-pong : 1 249,41 €

Avec le transport, le coût total de ces achats s'élèvent à 5 913,52 € TTC.
APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL approuve ces devis de « ACHAT DIRECT » et charge Mr le Maire de passer commande.

PLUIh : Zonage : Mr le Maire explique que la commune va être découpée en plusieurs zones : zones urbaines (U), zones à urbaniser (AU), zones agricoles (A) et zones naturelles et forestières (N). Chaque zone comprend des sous-secteurs . Par exemple, pour la zone A, il y a deux sous-secteur :

- Un **sous-secteur AP** (Agricole Protégé : zone agricole stricte interdisant toute constructibilité pour des raisons paysagères à l'exception de petits bâtis liés à l'agriculture ou à l'élevage)

- **un sous-secteur APV** (zone agricole dédiée à l'accueil d'un parc agrivoltaïque). Cette zone peut comporter des STECAL

Pour les zones N, il y a aussi des sous-secteurs

- un **sous-secteur Np** qui correspond à des zones protégées pour des raisons écologiques ou paysagères, dotée d'une constructibilité très limitée.
- un **sous-secteur Ni** qui correspond à une zone naturelle accueillant des activités économiques isolées pour lesquelles les possibilités encadrées d'évolutions sont permises. Cette zone peut comporter des STECAL.
- un **sous-secteur Ne** qui correspond à une zone naturelle accueillant des équipements publics et d'intérêt général. Cette zone peut comporter des STECAL.
- un **sous-secteur Nh** qui correspond à une zone naturelle accueillant des constructions d'habitation de taille limitée et l'implantation de résidences mobiles et de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs. Cette zone peut comporter des STECAL.
- un **sous-secteur Nl** qui correspond à une zone naturelle dédiée aux loisirs, à l'activité sportive et au tourisme, à dominante naturelle. Cette zone peut comporter des STECAL.
- un **sous-secteur Nc** qui correspond à une zone naturelle dédiée au domaine du Château de Randan. Cette zone peut comporter des STECAL.
- un **sous-secteur Ncar** qui correspond au gisement de ressources naturelles autorisant les ouvertures et les exploitations de carrières et gravières. Cette zone peut comporter des STECAL.
- un **sous-secteur Npv** qui correspond à une zone naturelle dédiée à l'accueil d'un parc photovoltaïque. Cette zone peut comporter des STECAL.

Les STECAL sont des secteurs délimités au sein des zones A et N et au sein desquels certaines constructions ou installations peuvent être édifiées de manière dérogatoire.
En plus de cela, toute constructibilité en zone A ou N est soumis à l'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et/ou de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites).

D'autre part, Mr le Maire informe que toutes les communautés de communes et d'Agglo du Puy-de Dôme ont signé avec l'Etat, le Conseil Départemental, Clermont Auvergne Métropole, les Présidents des Parcs naturels, le SMAD des Combrailles, le Conservatoire des Espaces Naturels et Le Grand Clermont, une charte de développement des projets photovoltaïques dans le Puy-de-Dôme.
Cette charte a deux objectifs :
Un objectif de développement du solaire photovoltaïque ambitieux, en organisant le développement de projets photovoltaïques au travers de documents d'urbanisme (règles et zonage).
Et un objectif de préservation du foncier agricole, naturel et forestier et du patrimoine, en encourageant l'installation sur toitures, ombrières ou sur des sols fortement dégradés et pollués pour lesquelles la restitution aux espaces naturels ou une reconversion à l'agriculture n'est pas raisonnablement envisageable.
Il rappelle que le Conseil a déjà émis un avis favorable sur un projet sur la parcelle ZH 84 (reconversion d'une ancienne carrière sur une zone classée Npv).

Après avoir rappelé ces considérations, Mr le Maire informe que le Conseil doit se prononcer sur l'implantation d'un parc photovoltaïque sur sa commune sur les parcelles ZE 239 à 247 sur une superficie de 3 000 m2 environ en zone A. . **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL considérant l'implantation sur un secteur agricole, considérant l'implantation de ce parc près d'une maison d'habitation, considérant qu'il aurait une vue directe depuis la place de l'église ce qui entraînerait une forte incidence paysagère avec un fort impact visuel, émet un avis défavorable à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur ces parcelles.**

INFORMATIONS

ASSAINISSEMENT : RPQS : Mr le Maire informe qu'avec l'aide de Mme Bony, technicienne SATEA, il a rédigé le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif. Ce rapport est obligatoire chaque année, il est public et peut être consulté en mairie ou sur le site www.services.eaufrance.fr

TOUR DE FRANCE FEMININ : Lors d'une réunion en préfecture, les organisateurs ont dévoilé le parcours et Mr le Maire informe que le tour de France féminin passera sur notre commune le dimanche 23 Juillet 2023 dans l'étape Clermont-Clermont. Les coureuses précédées de la caravane, arriveront de Limons par la RD 43, passeront à La Beaume, puis partiront sur St Priest. Au carrefour du Guérinet, elles monteront la côte de Maulmont par la RD 59 et fileront sur Lhérat. Un représentant de l'organisation passera bientôt dans chaque commune pour voir les carrefours à sécuriser.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : A la dernière réunion, les jeunes ont travaillé sur les documents envoyés par le SBA pour les deux projets prévus. Pour l'opération « Nettoyons la nature » , la date retenue est le samedi matin 3 juin. Pour le « compostage partagé à Mons », les jeunes ont rédigé avec le technicien du SBA un communiqué à faire passer à tous les habitants. La prochaine réunion est fixée au vendredi soir 5 Mai.

CONSEIL D'ECOLE : Mr le Maire lit le compte-rendu du dernier conseil qui n'amène pas de remarques particulières.

TRANSITION ECOLOGIQUE : Jérôme en tant qu'élu chargé de la transition écologique a répondu à un questionnaire demandé par le Conseil Départemental. Il en fait le résumé.

CLIC : ATELIERS MEMOIRE : Ils sont gratuits et démarreront le vendredi 14 Avril à 10h avec 5 personnes de la commune. Ils auront lieu salle de la Mairie les mardis et vendredis sur 10 séances et sont animés par une psychologue.

Prochaine réunion : Jeudi 04 Mai 2023

Ont signé les membres présents